



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mai 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par la Fondation internationale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n' a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La famille est un agent efficace unique du développement durable social, économique et culturel et pour cette raison mettre un accent stratégique sur la famille permet d'avoir une approche holiste en vue de régler certains problèmes de développement parmi les plus persistants, tels que la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale. Dans le cadre du passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, ajouter la famille en tant que membre actif contribue à avoir de véritables activateurs du développement et du bien-être pour tous, car les familles recouvrent différents groupes, tels que les enfants, les femmes et les parents.

Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général (A/70/61-E/2015/3), les politiques familiales ciblent fréquemment les enfants et les femmes individuellement et ne considèrent pas l'unité familiale en tant que telle. De plus, des politiques considérées comme mettant l'accent sur les familles vulnérables sont axées en fait sur une mère ou un enfant et accordent peu d'attention aux autres membres de la famille, tels que le père ou les grands-parents. En d'autres termes, l'autonomisation occupe une place centrale dans les efforts faits de longue date par l'ONU pour protéger les droits de l'homme, qui ces dernières années ont été élargis en vue d'autonomiser les femmes et la prochaine génération, c'est-à-dire les jeunes, du monde entier.

Le programme de développement pour l'après-2015 pourrait éliminer les obstacles à la participation active des familles dans la société, en particulier s'agissant de la prise de décisions concernant les investissements dans la santé, la lutte contre la pauvreté chez les enfants, l'éducation, le vieillissement de la population, les tâches ménagères et familiales, l'emploi des jeunes et la violence dans la famille.

De toute façon, « intégrer » n'est peut-être pas le bon terme, car les familles sont déjà intégrées. Elles font partie de toutes les sociétés de nombreuses façons. Toutes les questions sociétales ont trait à la famille et aux besoins familiaux, directement ou indirectement. Il est possible d'intégrer une nouvelle perspective ou une nouvelle approche, mais pas l'unité naturelle et fondamentale de la société qu'est la famille, comme mentionné dans la résolution E/RES/2014/8.

En tant que cellules de base des sociétés, les familles ont un rôle essentiel à jouer dans le développement social. Ces familles portent la principale responsabilité de l'éducation et de la socialisation des enfants ainsi que la transmission des valeurs de citoyenneté et d'appartenance à la société. La famille prend en charge et encadre ceux de ses membres qui en ont besoin, qu'il s'agisse des enfants, des personnes âgées ou des malades, sur le plan financier et autre, en les protégeant dans la mesure du possible. De fait, les objectifs de développement ne pourront être atteints si les familles n'ont pas les moyens d'y contribuer. Les politiques visant à améliorer le bien-être des familles favorisent donc par là même le développement (A/66/62-E/2011/4).

En conséquence, afin de réaliser les objectifs de développement durable de la façon la plus efficace possible, nous avançons qu'il faudra mieux parvenir à ne pas laisser des familles à la traîne. Pour commencer, quatre domaines qui concernent la famille ont été notés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/133 : la lutte contre la pauvreté des familles, la promotion de la solidarité entre les générations, la

conciliation du travail et de la vie de famille et la collecte de données nationales et régionales sur le bien-être des familles.

Dans cet esprit, nous proposons ci-dessous d'ajouter des mentions explicites à la famille dans les cibles suivantes des objectifs de développement durable inclus dans la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (et dans la dernière version révisée, de mars 2015) :

a) Pauvreté touchant les enfants. La nouvelle approche prometteuse de la pauvreté touchant les enfants couvre deux générations. Au lieu de considérer les enfants et les parents séparément, une approche familiale sera utilisée qui fournira des programmes de qualité à la fois pour les enfants et pour leurs parents;

b) Vieillesse de la population. Le vieillissement actif permet aux personnes de réaliser leur potentiel en matière de bien-être physique, social et mental tout au long de leur vie de façon à pouvoir continuer de contribuer à leur famille; de plus, ce sont les familles qui assument la responsabilité d'assurer une protection, une sécurité et des soins suffisants à leurs membres âgés lorsqu'ils en ont besoin;

c) Les recherches sur les vies saines montrent qu'une approche des soins de santé centrée sur la famille peut améliorer la qualité des soins et contribuer à juguler l'augmentation des coûts, qu'ils s'agisse de prévention ou de soins chroniques;

d) Éducation de qualité. Lorsque les politiques et les programmes sont centrés sur la famille, ils constituent souvent un bon investissement des ressources publiques aux fins de la promotion de la réussite scolaire des jeunes et un moyen efficace d'assurer un apprentissage tout au long de la vie;

e) Les tâches ménagères et familiales non rémunérées. La production des ménages constitue un aspect important de l'activité économique et ne pas en tenir compte peut entraîner des inférences inexactes à propos des contributions importantes que ce travail non rémunéré apporte aux économies nationales et mondiale;

f) Violence dans la famille. L'égalité des sexes et les stéréotypes sexistes, comme nombre d'autres valeurs et normes, sont appris dans la famille et c'est en son sein qu'il convient d'améliorer les effets de la première et de prévenir les seconds;

g) Le chômage des jeunes. Nos sociétés sont incapables d'intégrer les jeunes, ce qui conduit à des situations qui font qu'ils cessent de rechercher un emploi et travaillent dans des conditions inappropriées, ce qui reporte le moment où ils commencent à construire leur famille à eux.

Il est essentiel pour le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, d'analyser les contributions sociales et économiques que les familles apportent aux sociétés au moyen du temps, des efforts et de l'argent qu'elles investissent dans leurs membres – enfants, jeunes gens, personnes âgées et celles qui ne sont pas autonomes. Du fait que ces contributions sont souvent tenues pour acquises, il n'existe pas assez d'incitations ou d'aides pour les familles eu égard aux avantages qu'elles apportent à la société et l'on ne discute pas assez des instruments politiques visant à autonomiser les familles. Ces mesures visant à aider les familles permettraient en retour d'aider ceux

qui font partie de la famille – les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées.
